

# Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe

2017/2002(INI) - 10/06/2016 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : présenter une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe en vue de favoriser l'employabilité, la compétitivité et la croissance en Europe.

**CONTEXTE** : dans une économie mondialisée qui évolue rapidement, les compétences détermineront dans une large mesure la compétitivité et la capacité à stimuler l'innovation. Or, la situation en Europe exige une action dans ce domaine :

- **70 millions d'Européens** ne disposent pas de compétences appropriées en lecture et en écriture et plus nombreux encore sont ceux qui ont un faible niveau de compétences en calcul et en culture numérique, ce qui les expose à un risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- **plus de la moitié des 12 millions de chômeurs de longue durée** sont considérés comme ayant un faible niveau de compétences ;
- beaucoup occupent des **emplois qui ne correspondent pas à leurs talents** ; dans le même temps, 40% des employeurs européens ont des difficultés à trouver du personnel possédant les qualifications dont ils ont besoin pour accroître leur activité et innover ;
- trop peu de personnes ont **l'esprit d'entreprise** et les compétences entrepreneuriales nécessaires pour créer leur propre entreprise.

Relever les défis en matière de compétences exigera une action publique importante ainsi que des réformes systémiques de l'éducation et de la formation. Cela nécessitera des investissements intelligents dans le capital humain, à la fois de sources publiques et de sources privées, en accord avec le pacte de stabilité et de croissance.

Si la responsabilité du contenu de l'enseignement et de l'organisation des systèmes d'éducation et de formation incombe aux États membres, **des efforts concertés à l'échelle de l'Union** sont nécessaires pour parvenir à des résultats pertinents et durables.

**CONTENU** : la **nouvelle stratégie en matière de compétences** présentée par la Commission entend contribuer à une vision commune sur l'importance stratégique des compétences pour pérenniser l'emploi, la croissance et la compétitivité. Elle vise un engagement commun pour réaliser des réformes dans un certain nombre de domaines où l'action de l'Union apporte une valeur ajoutée maximale.

La stratégie s'articule autour de trois axes principaux comprenant dix initiatives clés:

**1) En vue d'améliorer la qualité et la pertinence de la formation des compétences**, la Commission à l'intention de :

- proposer l'établissement d'une **garantie de compétences** qui comprendra i) une évaluation des compétences en vue de permettre aux adultes peu qualifiés d'identifier leurs compétences existantes et celles qui doivent être relevées, ii) une offre d'apprentissage, et iii) des possibilités de validation et de reconnaissance des compétences ;
- lancer une **révision du cadre des compétences clés** en 2017 pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'acquérir un socle de compétences : l'objectif est de dégager une compréhension commune des compétences clés en accordant une attention particulière à des actions favorisant mentalités tournées vers l'esprit d'entreprise et l'innovation ;

- faire de **l'enseignement et la formation professionnels (EFP)** un premier choix en apportant un soutien aux initiatives permettant aux apprenants d'entreprendre une expérience d'apprentissage en milieu professionnel dans le cadre de leurs études ;
- lancer l'initiative d'une «**Coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi**», rassemblant les États membres et les parties intéressées dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de l'industrie en vue de constituer un réservoir de talents numériques et faire en sorte que les particuliers et les travailleurs européens possèdent des compétences numériques adaptées.

**2) En vue de renforcer la visibilité et la comparabilité des compétences et des qualifications**, la Commission entend :

- présenter une proposition de **révision du cadre européen des certifications** pour améliorer la transparence et la comparabilité des certifications et contribuer à leur meilleure utilisation sur le marché du travail de l'UE ;
- lancer un «**outil de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers**» pour aider les services des pays d'arrivée et d'accueil à déterminer les compétences, les certifications et l'expérience des demandeurs d'asile, réfugiés et autres migrants.

**3) En vue d'améliorer la veille stratégique sur les besoins de compétences et l'information**, la Commission va :

- proposer une **révision du cadre Europass** visant à créer une plateforme de services en ligne intuitive et intégrée. Celle-ci fournira des outils web de documentation et de partage d'informations sur les compétences et les certifications ainsi que des outils gratuits d'autoévaluation ;
- analyser la question de la **fuite des cerveaux** et encourager le partage des meilleures pratiques qui permettent de faire face au problème ;
- lancer un «**plan de coopération sectorielle en matière de compétences**» pour améliorer la veille stratégique sur les besoins de compétences et remédier aux pénuries de compétences dans des secteurs économiques spécifiques comme l'automobile, la technologie maritime, l'espace, la défense, le textile et le tourisme ;
- proposer, en 2017, une **initiative sur le suivi des diplômés de l'enseignement supérieur** en vue d'aider les États membres à améliorer l'information sur la progression des diplômés sur le marché du travail.

La Commission engagera un dialogue avec les États membres sur la manière **d'utiliser au mieux les possibilités offertes par les programmes de financement existants** pour répondre aux objectifs de la stratégie.

Les principaux instruments concernés sont le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAM), Horizon 2020 et Erasmus+.

Le potentiel de la BEI et d'autres organismes et produits financiers, y compris le Fonds européen pour les investissements stratégiques, devrait aussi être pleinement utilisé.